

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 13

Date de convocation :
08/06/2023

République Française

Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le treize du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusée : Mme BIAU-PRADEL Gisèle

Procuration : Mme BIAU-PRADEL Gisèle à Mme BELLEGO Christelle

Secrétaire de séance : Mme RICARD Rachel

Point 1 : adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de Castelnaudary à la CCCLA – le conseil municipal approuve ce rapport. Adopté à l'unanimité.

Point 2 : tarifs services périscolaires 2023/2024 - Vu l'évolution de l'indice de la consommation, vu les bilans des exercices précédents de chacun des services, il est décidé les tarifs suivants pour l'année scolaire à venir : Garderie périscolaire par mois -> Forfait : 36 € / 1 enfant ; 48 € / 2 enfants ; 54 € / 3 enfants ; 58 € / 4 enfants - Exceptionnel : 4,00 €/enfant pour 1 fois ; 6,00 €/enfant pour la 2ème fois. Au-delà, le forfait mensuel est dû. - Cantine scolaire : 3,40 € le repas enfant ; 5,80 € le repas adulte - T.A.P. par trimestre : 27 € / 1 enfant ; 35 € / 2 enfants ; 39 € / 3 enfants et plus. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : : demande de participation de la commune d'Avignonet Lauragais aux frais de fonctionnement de leur école - Vu les articles L 212-8 et R 212-21 du code de l'éducation nationale qui déterminent les cas dans lesquels la commune de résidence d'un élève est tenue de participer aux dépenses afférentes à sa scolarisation dans une école élémentaire ou maternelle publique d'une autre commune, compte tenu que notre commune ne rentre pas dans un de ces cas, considérant que le RPI concentré Airoux-Montferrand accueille deux enfants d'Avignonet Lauragais sans qu'aucune participation n'ait jamais été demandée, le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à la demande de la commune d'Avignonet Lauragais. Adopté à l'unanimité.

Point 4 : contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la Place de la Mairie, la Rue du Barri Pitchou, le Chemin du Saoulou, le chemin du Moulin - Vu la présentation du projet d'aménagement réalisé dans le cadre de leur formation par les élèves BTS Espaces Verts du Lycée d'Auzeville, compte tenu de la programmation de ces travaux à compter de l'exercice 2024, Mr le Maire propose de conventionner avec « CETUR INGENIERIE » et « TOUT EST PAYSAGE » pour la maîtrise d'œuvre de ce projet. Le forfait de rémunération est estimé à 24.500 € HT, répartis pour 12.750 € au cabinet CETUR, pour 11.750 € au cabinet TOUT EST PAYSAGE. Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Convention de financement avec le conseil départemental de l'Aude relative à la réfection du sol de la salle des fêtes – suite à la décision attributive de subvention adoptée par la commission permanente du conseil départemental de l'Aude en date du 28 avril 2023, pour un montant de 3.600 € correspondant au taux de 30% d'un montant de travaux retenu de 12.000€, il y a lieu de procéder à la signature d'une convention de financement précisant ces mêmes conditions. Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Tirage au sort jury criminel pour le jury d'assises 2024 – le tirage au sort, sur nos listes électorales, a désigné Mr Christian GUICHARD. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 7 : Réserve incendie chemin des Tounisses – Les réseaux d'eau potable étant insuffisants, une réserve incendie doit être placée dans le cadre du projet d'aménagement de logements lieu-dit « la Fount d'Alzouno ». Cette bâche pourrait être utilisée sur l'ensemble du secteur (logements et église St Pierre). Une réflexion est menée quant à l'acquisition d'une partie de la parcelle en vue de l'aménagement de places de parking et l'installation de la réserve contre l'incendie pour laquelle une participation serait demandée au pétitionnaire. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 8 : questions diverses

- ✓ Entretien de la haie de conifères parcelles C 792 et C 801. Passage prochain du géomètre pour redéfinition des limites parcellaires.
- ✓ La réception des demandes de cartes d'identité et passeports a débuté le 6 juin.
- ✓ Intervention du plombier au logement du presbytère (remplacement VMC), à l'école (remplacement de la fontaine des maternelles), à la sacristie (chenaux).
- ✓ Camboyer. Poste électrique avec buse mal positionnés, gênants pour la circulation.
- ✓ Ligne électrique St Laurent/Manicourt prochainement déposée, passage en bord de route.
- ✓ Chemin vert de La Belle Etoile : demande d'enlèvement des portails qui bloquent le passage sur ce chemin de service.
- ✓ Demande de parents d'élèves de mise en place d'un service de garde le mercredi et les vacances scolaires. Communiquer sur les précédentes réflexions du conseil municipal.
- ✓ Arrivée au terme du contrat durée déterminée de l'agent remplaçant des services périscolaires. Ne sera pas renouvelé.
- ✓ Refixer le nichoir installé place de la Mairie
- ✓ Mme Lucie Billiato, Mrs Alain Marsac et Régis Quinta souhaitent participer à la démarche « citoyens vigilants ».

La séance est levée à 22 h.

Le Maire,
Ch. PRADEL

